

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la 3^e lecture de ce projet de loi.

L'honorable W. A. GRIESBACH: Honorables sénateurs, j'avais l'intention de discuter toute la question de la coopération dont le Gouvernement a besoin, et je l'aurais fait si je n'avais entendu les dernières remarques des deux leaders (l'honorable M. Dandurand et le très honorable M. Meighen) qui ont manifesté un désir et une intention sincères de coopérer.

L'honorable sénateur de Pictou (l'honorable M. Tanner) a discuté aujourd'hui une question semblable et il a fait remarquer que toute coopération serait presque impossible sans un échange confidentiel de renseignements. Nous avons dans la province de l'Alberta un homme qui prône hautement la coopération. Son attitude est celle-ci: "Croyez ce que je crois, faites ce que je dis; voilà de la coopération". Ce genre de coopération ne suffit pas dans des circonstances critiques comme celles d'aujourd'hui. Il y a dans notre pays des gens qui, forts de l'expérience de la dernière guerre, peuvent contribuer au grand effort que nous faisons, et le Gouvernement doit trouver quelque moyen de leur faire savoir comment ils peuvent coopérer d'une façon intelligente. J'ose affirmer que le peuple canadien ne consentira pas en principe à ce que la poursuite de cette guerre soit une affaire du domaine exclusif du Gouvernement et de ses amis.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur veut-il répéter? Il dit que le peuple canadien...

L'honorable M. GRIESBACH: ...ne consentira pas à ce que la poursuite de cette guerre soit une affaire du domaine exclusif du Gouvernement.

L'honorable M. DANDURAND: Mais le Gouvernement a fait appel à tous les Canadiens de l'Atlantique au Pacifique.

L'honorable M. GRIESBACH: J'ai entendu cet appel et j'attends maintenant que l'on m'assigne une tâche. Je me rends compte que nous ne sommes qu'au début de la lutte et que le Gouvernement a bien des choses à faire; mais nous sommes à la dernière heure de la session et voici mon dernier mot: Le Gouvernement a le devoir d'inviter chaque homme et chaque femme du pays à se mettre à l'œuvre, de faire appel à quiconque est en mesure de collaborer et disposé à faire sa part. Rien ne démontre que l'on ait encore fait quoi que ce soit en ce sens. Je soutiens donc que le Gouvernement doit se consacrer à cette tâche. Sous l'empire de la loi des mesures de guerre, nous avons revêtu le premier ministre de pou-

L'hon. M. DANDURAND.

voirs dictatoriaux, mais nous sommes encore en démocratie, et si nous voulons réaliser un grand effort pour seconder la Grande-Bretagne et ses Alliés, il faut que le pays puisse disposer de toute la puissance et de toutes les forces de la démocratie.

Abordant un sujet connexe, au moment de l'étude de ce bill, je veux traiter brièvement la question d'une force expéditionnaire, alors que le parlement est sur le point d'être prorogé sans avoir obtenu de précisions sur ce sujet. De fait, quelques-uns de nous n'ont pas manqué d'être un peu désappointés d'entendre le leader du Gouvernement en cette Chambre (l'honorable M. Dandurand) et le premier ministre lui-même laisser entendre que notre position était la même que celle de l'Australie et que le gouvernement australien n'en était qu'à l'étude des mesures à prendre.

Je ne partage pas cet avis. Notre position n'est absolument pas la même. Il y a plusieurs années déjà, abordant la question de la défense navale, j'ai signalé à cette Chambre ce que l'Australie accomplissait en ce sens. On me répondit immédiatement, soit l'honorable leader ou l'un de ses amis, que la position de l'Australie n'était pas du tout la même que celle du Canada; qu'il incombait à l'Australie de maintenir une marine du fait du voisinage d'une nation hostile, le Japon. J'ai de suite admis la différence de la position australienne au point de vue de la défense navale. Elle est d'autant plus marquée maintenant que le Japon se fait encore plus menaçant. La position de l'Australie est donc bien différente de celle du Canada en ce qui a trait à la levée des forces expéditionnaires. La position de la Nouvelle-Zélande ressemble de près à celle de l'Australie, bien que la Nouvelle-Zélande, à ce que j'ai appris, recrute déjà une force expéditionnaire.

La position de l'Afrique du Sud diffère aussi de celle du Canada. Le gouvernement sud-africain doit tenir compte des Allemands du sud-ouest de l'Afrique, et à maintes et maintes reprises le général Smuts a signalé les dangers que font courir les levées d'une armée noire par les Italiens en Abyssinie. De tous les dominions du commonwealth des nations britanniques, le Canada est donc le seul à pouvoir envoyer librement une force expéditionnaire sans s'exposer aux menaces de nations voisines.

L'envoi d'une force expéditionnaire n'est guère compliqué. Il y a environ six mois il a été question, entre les officiers supérieurs des armées anglaises et des armées françaises, des forces expéditionnaires. "Nous savons, dirent les Français, que nous devons combattre sur le front allemand, probablement aussi sur le front italien, et actuellement le front espagnol offre quelque menace. Nous